

**L'association sportive du collège reprendra ses activités le
MERCREDI 14/09 et LUNDI 19/09**

Elles se déroulent sous la responsabilité des enseignants d'EPS

ACTIVITÉS

- Tous les mercredis, de 13 h à 16 h les jours d'entraînement. Pour les jours de compétition, les horaires sont modifiés : **DANSE, ACTIVITES DE PLEINE NATURE (course d'orientation, RAID, VTT , Bike and run, etc.), MULTIACTIVITES (badminton, escalade et athlétisme)**
- En semaine, le lundi de 12 h30 OU 13h (si fin des cours à 12h30) à 14 h : **ESCALADE**

ADHÉSION

Ramener les feuilles d'inscription (fournies par les professeurs ou récupérées à la vie scolaire)
+ la cotisation (**Chèque à l'ordre de l'A.S. du collège Les Dagueys**). Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Si vous souhaitez faire une séance d'essai, elle ne sera possible que LE MERCREDI 21 SEPTEMBRE lors de la journée du sport scolaire car c'est la seule journée où les élèves NON LICENCIÉS sont aussi couverts par nos assurances !

LA COTISATION

ANNÉE SCOLAIRE : 35 EUROS

SI INSCRIPTION DU 1ER FÉVRIER AU 30 JUIN : 15 EUROS

(Mais beaucoup de compétitions se seront déjà déroulées sans votre enfant !)

Possibilité d'avoir 1 licence pour 1 seule journées (LICENCE 1 ACTION): 2 EUROS

FAMILLES NOMBREUSES PRIX DÉGRESSIF S'ILS S'INSCRIVENT TOUS A L'AS

En cas de difficultés de paiement, adresser un courrier à Mme Cortès, Professeur d'EPS et trésorière de l'Association Sportive. Il existe un fond social des collégiens qui peut vous aider.

RESTAURATION DU MERCREDI MIDI

Pour pouvoir manger le mercredi à la cantine, chaque licencié UNSS (demi-pensionnaire ou externe) devra acheter un ticket-repas à l'intendance (**gratuité** pour tous les boursiers)

Nous espérons que ces différentes propositions retiendront votre attention. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le professeur d'E.P.S. de la classe de votre enfant.

Les enseignants d'EPS du collège